

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

Espace Aliénor
225 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Remise gracieuse Occupation du domaine public du Grand Périgueux sis 50 rue Louise Weiss 24000 Périgueux pour la période du 15 octobre 2024 au 15 octobre 2025, Restaurant Café Couleur

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que par une convention en date du 15 octobre 2023 la société Café Couleur sis 50 rue Louise Weiss 24000 Périgueux occupe le domaine public du Grand Périgueux avec une redevance de 525€ par an.

Considérant que la société Café Couleur traverse des difficultés de Trésorerie

DECIDE

Article 1er : d'octroyer une remise gracieuse de la redevance d'occupation du domaine public par la société Café Couleur pour la période du 15 octobre 2024 au 15 octobre 2025 qui était fixée à 525€.

Fait à Périgueux, le

10 OCT. 2025

Le Président
Jacques AUZOU

Affiché le :

10 OCT. 2025